
Commune de CIZE

Téléphone : 03.84.52.04.87
cize-mairie@wanado.fr

ARRETE DE CIRCULATION

Le maire de la commune de Cize,

Vu les articles L 2212-2 et L 2213-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la route ;

Vu les arrêtés formant le règlement général de police de la commune ;

Vu l'intérêt général ;

Vu la demande du 30 mars 2026 de l'entreprise CMR PISCINES

Considérant les travaux prévus 2B Chemin de la Combe 39300 CIZE

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement dans un but de sécurité publique aux alentours ;

ARRÊTÉ

Article 1

La circulation des véhicules sera coupée **Chemin de la Combe à Cize, le 3 avril 2026 entre 9h00 et 11h00.**

Article 2

Pendant cette période, l'entreprise devra prévoir la signalisation réglementaire, sur place, afin de prévoir la sécurité des usagers.

Article 3 :

Monsieur le Maire de Cize est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché en mairie et notifié à l'intéressé et à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Champagnole,

Fait à Cize, le 31 mars 2026

Le Maire,

Philippe WERMEILLE


